



Protection Aménagement

Lège Cap-Ferret

courriel : contact@palcf.fr - site : <https://PALCF.fr>

Bureau

Président

MAZODIER Jean

Vice-Président

LEMERCIER Philippe

Trésorière

AUBIER Catherine

Secrétaire général

DUCASSE Patrick

Secrétaire Adjoint

BOUILLEAU Patrick

Conseil d'administration

AUBIER Catherine

BERGER Héléne

BOUGAULT Hubert

BOUILLEAU Patrick

CHENE-MAURIN Marie-Aude

CHIGNAC Jean

DABIS François

DE TURCKHEIM Thierry

DESPAX Jean Michel

DEZEUSTRE Guy

DEZEUSTRE Monique

DUBARRY Jean-Pierre

DUCASSE Patrick

GLOTIN Françoise

LABORIE Martine

LEMERCIER Philippe

LIAL Patrick

MAZODIER Jean

PAGES Bérange

SOLA Bernard

TETAUD Michel

TIFFORIT Jean

VIGNERON Jean-Philippe

Archives

André GOURDON

Editorial

Juillet 2024

bulletin n°102

TRANSITION ET CHANGEMENT

Les années 2023 et 2024 sont deux années de Transition et de Changement.

CLIMATIQUE, d'abord. Les tempêtes de cet hiver ont eu des conséquences directes sur la Presqu'île : érosion de la cote océane, submersion, près de 100 naufrages de bateaux, dégâts sur les pontons des débarcadères et dans les villages ostréicoles, pics de pluviométrie historique, inondations.

Le débordement des eaux pluviales dans les eaux usées a entraîné une fermeture provisoire de la vente des coquillages, y compris les huîtres.

URBANISTIQUE, ensuite avec la révision du Plan Local d'Urbanisme et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

MOBILITÉ avec la mise en place d'un véritable service de transports en commun sur la presqu'île et la liaison par car express avec la métropole de Bordeaux.

TRANSITION avec l'arrivée de nouveaux administrateurs, la mise en place d'un site (palcf.fr) interactif, un futur nouveau Bureau pour préparer l'avenir

POLITIQUE, enfin, mais ceci est une autre histoire.

Nous avons continué notre mission de PROTECTION et AMÉNAGEMENT, à votre service, et pour transférer à nos enfants une presqu'île que l'on aime et où on soit HEUREUX.

ALERTER, S'INFORMER, INFORMER, PROPOSER
reste notre devise au quotidien

VENDREDI 16 AOÛT À LA FORESTIÈRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE LÈGE CAP-FERRET

16H00 Accueil des participants. Règlement cotisation.
Visite de l'exposition.

16H30 Assemblée Générale statutaire.

17H00 Tour de table avec nos invités.

18H30 Remise du Prix Commandant MAZODIER
et Apéritif Ferret-Capien.

21H00 Conférence sur l'histoire de la presqu'île «de la Révolution
à la Grande Guerre» et Projections de films de TV Cap
Ferret.

PLANNING DES ACTIVITÉS

Depuis le 1^{er} Janvier 2024

2

- 06-01** Vœux de la Municipalité
- 09-01** Comité de concertation Plan de périmètre des Risques Incendies de Forêt PPRIF
- 13-01** Conseil d'Administration PALCF
- 25-01** Conseil Municipal sur le Plan Local d'Urbanisme
- 31-01** Inauguration Voirie verte à Pirailan
- 02-02** Conseil de gestion du Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon
- 10-02** Conseil d'Administration PALCF
- 13-02** Chantier friches ostréicoles à l'Herbe
- 14-02** Forêt d'Exception à Arcachon
- 22-02** Visite Chantier Horizon
- 09-03** Les Hivernales aux Jacquets
- 16-03** Anniversaire Médiathèque
- 23-03** Fête du Printemps à Lège
- 05-04** Conférence du Conseil de village du Cap Ferret
- 09-04** Conseil de Gestion du PNMBA
- 13-04** Conseil d'Administration de PALCF
- 25-04** Association des Amis du Littoral Nord-Bassin
- 11-05** Conseil d'Administration de PALCF
- 17-05** Conférence de presse du Cap Ferret Music Festival au Canon
- 18-05** Réunion publique Association de Défense de La Pointe et Association des 44 hectares
- 23-05** Assemblée Générale de CAPTERMER
- 25-05** Petit-déjeuner des Présidents d'Association au Canon
- 28-05** Visite chantier Villa Colette
- 01-06** Inauguration Allée Robert Cazalet à Claouey
- 08-06** Conseil d'Administration PALCF et inauguration promenade Jean Lucine au Ferret
- 11-06** Réunion avec la municipalité
- 13-06** Comité de suivi des Associations
- 14-06** Inauguration Horizon
- 21-06** Inauguration Ecole de musique à Lège
- 27-06** Conseil Municipal
- 29-06** Assemblée générale de la Société Scientifique d'Arcachon

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE PALCF

RAPPORT MORAL

Il revient au Président de l'Association de faire le rapport moral de l'année écoulée. C'est avec plaisir mais aussi honneur que d'accomplir cette tâche... depuis 30 ans.

La Presqu'île a été menacée cet hiver par les conditions climatiques : plus de 20 dépressions dont 5 tempêtes.

L'actualité intense et variée de ces derniers mois a augmenté les activités de PALCF. On peut citer l'érosion du trait de côte, le mélange des eaux pluviales avec les eaux usées a entraîné la remontée des nappes phréatiques, les travaux de révision du plan Local d'Urbanisme, la multiplication des sangliers en zone habitée, les permis de construire sensibles, le projet ALEGO de transport en commun dans le nord-bassin.

Nous avons suivi le chantier HORIZON – recul de la gare du petit train et du poste de secours SMS mais aussi réaménagement de l'accès et du stationnement.

Nous avons assisté à la présentation par Benoît Bartherotte, de l'érosion à La Pointe à l'initiative de l'association de défense de La Pointe et de l'association de propriétaires dans les 44 hectares en présence du Maire, Philippe de Gonneville, et de la députée du Bassin d'Arcachon, Sophie PANONACLE .

L'élaboration du Plan d'Aménagement de Développement Durable, premier document du Plan Local d'Urbanisme (PLU) opposable au tiers, nous a amenés à demander une séance de travail direct avec la Municipalité.

Le problème des sangliers en zone habitée, après un décret de la Préfecture, a conduit à une action de prélèvement dans le secteur du Boque avec le lieutenant de l'ouveterie du Bassin d'Arcachon.

Nous avons demandé une réunion de chantiers de la Villa Colette. Nous avons vérifié que le chantier du parking respectait bien les préconisations du SIBA . Nous suivons avec beaucoup d'attention avec l'Adjoint à l'Urbanisme les dossiers «sensibles».

Nous travaillons activement aux travaux du conseil de développement – CODEV – et du conseil de gestion du Parc Naturel Marin (PNMBA).

Nous avons continué une collaboration active avec des associations comme les amis du littoral Nord-Bassin, CAPTERMER, La Flotte, CD ROM , Gujan-Mestras environnement, BIONAV, Sons d'Avril, la DFCI, l'Association communale de chasse, la Ligue de Protection des Oiseaux, la Société Historique et Archéologique d'Arcachon et du Pays de Buch, la Société Scientifique d'Arcachon ...

Nous avons suivi les travaux de notre députée du Bassin d'Arcachon, Sophie PANONACLE, du Comité National du trait de côte qu'elle préside et notamment sur les problèmes d'érosion, et le groupe national sur la prévention des risques sanitaires des eaux marine. PALCF va faire des propositions.

Vous voyez beaucoup de travail, tout en restant dans notre rôle d'alerte, d'information et de proposition .

Il sera question de tous ces problèmes dans les pages du bulletin.

Rapport financier Exercice 2023

Compte de résultats

4

Charges

60 achats (sauf 603)		
606 achats non stockés de matières et fournitures : imprimerie (composition du bulletin, édition papier, envoi postal)		-6374,83
6061 Eau énergie		-101,03
6068 autres matières et fournitures : papeterie, fournitures ordinateur		-291,74
607 achats de marchandises : Tee shirt		-502,20
	Total	-7269,80
61 services extérieurs		
616 prime d'assurance		-116,10
	Total	-116,10
62 autres services extérieurs		
626 frais postaux et frais de télécommunications : affranchissement, enveloppes timbrées, timbres PTT		-343,80
	Total	-343,80
65 autres charges de gestion courante		
651 redevances pour concessions, brevets, licences ... : abonnements Kanas, PHPNET, domaine palcf.fr		-655,05
658 charges diverses de gestion courante : retrait fond de caisse pour AG		-200,00
	Total	-855,05
66 charges financières		
66 charges financières : frais de tenue de compte		-78,96
	Total	-78,96
67 charges exceptionnelles		
67 remboursement		-3000,00
6713 dons, libéralités : Téléthon, Prix Mazodier, Paysages de France		-320,00
	Total	-3320,00

Produits

Total : - 11 983,71€

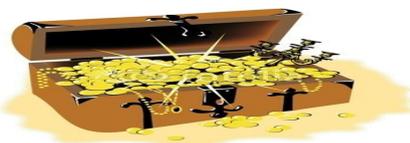
70 vente de produits finis, prestations de services, marchandises		
706 prestations de services : édition papier du bulletin et envoi postal	1505,00	
	Total	1505,00
75 autres produits de gestion courante		
754 collectes	2965,00	
758 produits divers de gestion courante : remboursement fond de caisse après AG	200,00	
7585 contributions volontaires : cotisations adhérents PALCF	6405,00	
	Total	9570,00
77 produits exceptionnels		
778 produits exceptionnels	3000,00	
7713 libéralités perçues : transfert livret A CEAPC		
	Total	3000,00

Total : + 14 075,00€

Bilan du 1/01/2023 au 31/12/2023

Compte PALCF La Banque Postale

RECETTES	14075,00
DEPENSES	11983,71
RESULTAT EXERCICE	2091,29



Bilan

ACTIF au 31/12/2022		PASSIF	
		REPORT A NOUVEAU	12035,63
SOLDE Compte Courant	12035,63	RESULTAT	2091,29
TOTAL	12035,63	TOTAL	14126,92
Virement Livret A au 11 mars 2023			8500,00
Solde Compte Courant au 31/12/2023			5626,92

Solde livret A au 31/12/2023

8831,03

Assemblée Générale du 16 août 2024

Renouvellement des administrateurs :

Bougault Hubert
Chêne-Maurin Marie-Aude
Chignac Jean
Despax Jean-Michel
Laborie Martine
Mazodier Jean
Sola Bruno, coopté après l'Assemblée Générale 2023
Tétaud Michel



Si vous souhaitez nous rejoindre au comité d'Administration, envoyez votre motivation avant le 10 août, par courriel à contact@palcf.fr ou par lettre au **BP9 - 33950 Lège-Cap Ferret**.

Appel aux adhérents (anciens ou nouveaux)

Notre fichier des **adhérents** a besoin d'être remis à jour (certaines adresses, n° de téléphone et courriels sont erronés). Connectez-vous à votre espace personnel avec votre identifiant et votre mot de passe avec : <https://backoffice.kananas.com>
Allez sur « Mes informations » et mettez-les à jour et complétez-les, cela simplifiera notre gestion, merci.

Pour les **nouveaux** allez sur le site : <https://palcf.fr/>
ou en cliquant avec votre smartphone sur le Qrcode en dernière page de ce bulletin puis cliquez sur « Association « Adhésion » et commencez l'inscription « en remplissant le formulaire puis « enregistrer »

Appel de cotisation 2024

Vous pouvez régler par virement (voir ci-dessous) ou par chèque à l'ordre de l'Association
Protection et Aménagement de Lège-Cap Ferret ou PALCF

Membre adhérent (bulletin numérique) : 15€
Participation bulletin papier et envoi + 10€ soit 25€

à PALCF
BP9 - 33950 Lège-Cap Ferret
courriel : contact@palcf.fr
site : PALCF.fr

Association agréée par arrêté Préfectoral du 9 mars 1979

N'oubliez pas de régler votre cotisation 2024 :

15 euros /an (minimum) rajouter 10€ pour participation à l'édition et l'envoi du bulletin papier,
et à son envoi de préférence par virement à la Banque Postale
code IBAN FR35 2004 1010 0100 3562 5S02 229
Ou par chèque à l'ordre de PALCF

Un reçu fiscal vous sera envoyé par la suite

Faites adhérer les membres de votre famille, vos amis et tous ceux qui souhaitent préserver la Presqu'île.

S'INFORMER-ALERTER-PROPOSER

Nos publications sur notre site internet

La gestion du trait de côte en période de changement climatique



CONFÉRENCE «Phares et Balises & SNSM»

Atlas des toponymes des espaces maritimes

RÉVISION DU PLU - 1ÈRE ÉTAPE - PROJET DE PADD

PALCF.FR

2023

10 000 VUES

CAP FERRET MUSIC FESTIVAL 6-13 JUILLET 2024

Map of Cap Ferret area with Alogo logo and various location markers.

4 ARTICLES PUBLIÉS PAR MOIS

- Mer, Forêt, Actualités, Terre, Culture, Conférences

CATÉGORIES

CONTACT



contact@palcf.fr



www.palcf.fr

Le site internet Palcf.fr est géré par Chanteclerstudio.name



Notre ami Babar !

Celles et ceux dont la mémoire est riche des nombreux albums de Babar et qui se souviennent de la présence des Brunhoff au Ferret, ont ressenti avec tristesse la disparition de Laurent de Brunhoff, à New-York, le 22 Mars dernier.

Leur héros, attachant pachyderme humaniste, fût inventé par les parents de Laurent, Jean et Cécile : deux artistes, un peintre et une pianiste.

Ce fut, en 1930, pour le petit frère alors malade de Laurent, que Cécile inventa l'histoire d'un éléphanteau qui perd sa mère et pénètre dans une grande ville où une vieille dame le recueille.

On donna un nom au héros, «Babar», une contraction de Bébé et Papa.

Jean, dessinateur et peintre, le met en image : Dans la grande forêt, un éléphant est né, il s'appelle : «Babar».

Nous sommes en 1931, Laurent de Brunhoff a 6 ans. Il découvre enfin, après les planches de dessin annonciatrices de l'oeuvre, la bande dessinée parue aux Éditions Jardin des Modes.

Six autres albums suivent, et sont édités avec grand succès par Hachette dès 1936.

Les illustrations sont brillantes, dignes de l'élève du grand peintre Othon Friesz, que fût Jean de Brunhoff.

Hélas, atteint par une tuberculose fulgurante, Jean décède en 1938, Laurent a 13 ans.

Cécile de Brunhoff qui décèderait à l'âge avancé de 99 ans, en 2003, a précisé comment, appuyée par les Éditions Hachette, elle avait pu passer le relais à Laurent afin de ne pas détruire le monde imaginaire de Babar.

Après des études de dessin et de peinture, Laurent reprend le graphisme et les vivres couleurs de Jean.

L'album «Babar et ce coquin d'Arthur», sorti en 1946, est magnifique, les pages illustrées éclatent de vie.

Puis ce sera, trois ans plus tard, «Pique nique chez Babar»...

On se rapproche de chez nous, et ce n'est pas un hasard.

En effet, les Brunhoff résident en saison au «Rancho», cabane forestière appartenant à la famille Lillet, dans le périmètre des quarante hectares.

L'allée Jean Cocteau, en ces lieux, témoigne que l'écrivain ami visitant, dès 1920, Madame de Brunhoff, atteste de l'attachement de la famille de l'éditeur Maurice de Brunhoff, père de Jean, à la presque île sauvage du Cap Ferret.

En 1952, sortit ainsi chez Hachette, «Babar dans l'île aux oiseaux».

A ce propos, Claire Lillet a témoigné avoir vu Laurent de Brunhoff travailler à ce projet l'été 1950: «Il y avait des tables ouvertes sous la véranda et des croquis d'île, paraissant la nôtre», celle du bassin d'Arcachon.»

On s'interroge parfois sur l'Univers Royal de Babar. Celui de Celestville, où règnent l'harmonie et le respect de l'environnement.

Les Brunhoff déjà artistes ont aussi le privilège de descendre en ligne directe du Roi de Suède et de Norvège Oscar Deux (1829-1907)

C'était un Roi érudit, auteur, artiste, qui rencontra une belle jeune femme qui s'appelait Ida de Brunhoff et Malmoe.

Est-ce à travers sa descendance illégitime mais bien connue, à travers les Brunhoff, que le Roi Oscar, descendant du gascon politiquement modéré Bernadotte, unique exemple d'intégration en territoire étranger d'un Maréchal de Napoléon, pût exposer sa conception d'un bien vivre dont nous pourrions être quelque peu nostalgiques ?

Laurent de Brunhoff qui a décuplé en millions d'exemplaires l'image de Babar, le lançant à la découverte du Monde, a conféré à son héros l'amour du prochain et le sens de la mesure.

N'est-ce pas grande et belle philosophie pour appréhender notre époque qui a la particularité de ne rien écarter, en tous domaines.

Denis Blanchard-Dignac,
Président de l'Académie du Bassin d'Arcachon

URBANISME

Des propositions de PALCF

8

Le Plan Local d'Urbanisme le PLU est en révision.

Le projet de PADD Projet d'Aménagement de Développement Durable a fait l'objet d'un débat au conseil municipal et d'une présentation publique, salle de La Halle, le. Des expositions sont organisées dans les Mairies. On peut consulter le PADD sur notre site palcf.fr.

A notre demande, une rencontre s'est tenue le 11 juin.

A priori, 7 omissions, dans un document généraliste de qualité, nous avons proposé :

- L'histoire de la création récente de la presqu'île, la fixation des dunes et leurs boisements au 19^{ème} siècle, l'urbanisation au 20^{ème} siècle, la Mission Biasini et la création de la commune en 1976.
- L'importance de l'activité économique sylvicole et de la gestion de la Forêt Domaniale et de la Forêt Privée. C'est une forêt cultivée et non pas naturelle. Elle suit les règles des «plans de gestion».
- Pas de préoccupations foncières pour les futurs sites SÉCURITÉ (Pompier, gendarmerie...), et SANTÉ à Claouey et au Cap Ferret.
- Il faut identifier au PLU les projets des pistes cyclables ou chemin de randonnée en zone Espace Boisé à Conserver (EBC).
- La future Plaine des sports de Claouey figure toujours au SCOT. Pas un mot dans le PADD. Pas de réflexions sur l'évolution des fonciers sportifs de Lège et du Ferret.
- La Loi APER du 10 mars 2023 pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables avec une bonne insertion paysagère qui met la Commune et les intercos au centre de la planification, est à peine effleurée.
- Intégrer le Plan Climat Air Energie en lançant une mobilisation pour les énergies nouvelles renouvelables.

En complément :

1 - La surtaxe de la taxe d'habitation est quantifiée pour les années à venir et doit devenir une ressource clairement identifiée pour les réserves foncières potentielles elles-aussi à identifier. Cela pourra servir de garantie pour la mise en place d'un emprunt foncier, enveloppe et droit de tirage.

2 - Pour les opérations d'Aménagement à venir, mettre en place, avec l'aide de la Banque des territoires, une SPL société publique locale à Capital 100% Commune, pour la réalisation et la gestion des Sables d'or, des Grépins, des fonciers des équipements et logements à venir.

3 - Pour chaque site, avoir une réflexion sur la programmation et la répartition sociale permettant de quantifier la charge foncière potentielle des logements de chaque opération et ainsi pouvoir négocier avec l'État le montant des charges foncières et les possibilités de densification conformément à la Loi SRIJ.

4 - Avoir une vraie réflexion avec les professionnels de santé de toute la commune sur la mise en place de Maisons de Santé «Publiques» au Cap Ferret et à Claouey, là où l'initiative privée fait défaut.

5 - Calendrier de réalisation des logements sociaux pour les années à venir.

6 - La compétence PUBLICITÉ URBAINE a été transférée à la commune le 1er janvier 2024. Rien ne se passe sur le terrain. Les infractions, une dizaine, signalées depuis longtemps, sont toujours là.

7 - Faire mieux connaître aux habitants la politique municipale, exemplaire en la matière, pour les permis de construire et les autorisations de travaux : commission préalable, délivrance des permis, suivi des travaux par la police municipale, procès-verbal en cas d'infraction, politique de «régularisation possible», plainte auprès du Procureur.

8 - Statistiques depuis 2020 des procès-verbaux et des plaintes chez le Procureur. Informations sur les résultats des dernières décisions du Tribunal. Dossiers exemplaires.

9 - Le «sur-tourisme» est une réalité sur la presqu'île comme dans beaucoup d'autres communes. Piste de réflexion.

10 - Situation juridique du port de La Vigne.

11 - Evolution des extérieurs des 4 marchés : désimperméabilisation et naturation des sols, intégration des énergies nouvelles renouvelable mise en place par le SIBA d'équipements de réinfiltration des eaux pluviales.

12 - Réouverture de la liaison Boulevard de la Plage / Marché du Ferret fermée depuis quelques années. Possibilité d'acquiescer le commerce à l'entrée coté marché.

13 - Piétonisation partielle et temporaire de certaines voies du Ferret.

14 - Traversée des villages : principes et réalisation.

- Limitation du stationnement des voitures en saison.

- Intégration des vélos et pratiques durables douces de circulation et stationnement.

15 - La barrière mise en place au marché du Ferret privilégie les marchands aux détriments des clients, contrairement à la politique mise en place depuis toujours. Permettre les passages aux personnes à mobilité réduite.

16 - Intégration de la LOI ZAN (Zone Artificialisation Nette) et mesures dérogatoires.

17 - Avoir une réflexion architecturale, éventuellement avec le CAUE, pour «intégrer» localement les obligations de densification de la Loi SRU : Maison de villes, petits immeubles, notamment sur les fonciers centre-villages du Cap-Ferret et de Lège.

18 - Le devenir des voies du Boque et des 44 hectares (en les distinguant de la défense des berges) et en les intégrant dans la voirie communale si possible.

19 - En application de la loi N°2023-54 du 2 février 2023, interdiction, dans le PLU, de l'«engrillagement» des terrains en zone forestière sauf exception.

20 - Promouvoir avec la SNCF, une liaison maritime directe, pour faciliter la traversée des voyageurs TGV notamment.

21 - Poursuivre les réflexions d'une halte nautique pour bateaux électriques au port de la Vasière à Grand-Piquey et Piraillan.

22 - Etudier une liaison maritime en bateau électrique entre la jetée et la Presqu'île.

23 - Gérer la faune sauvage et surtout les sangliers en évitant leur installation en zone habitée forestière..

24 - Réunion de la Commission «Permanente» de mobilité réduite pour examiner l'accès des handicapés.

25 - Réfléchir sur la stratégie à moyen terme pour éviter la «délocalisation» voire la disparition de la population locale native désirant vivre et travailler au «Pays».

L'après-tempêtes et ses impacts sur la filière ostréicole :

Dans notre Bulletin 101 de janvier dernier (page 7) nous avons été parmi les premiers à attirer l'attention sur le fait que la filière ostréicole du Bassin d'Arcachon est passée tout près d'une véritable catastrophe. En effet, c'est un véritable miracle qu'il n'y ait pas eu de cas d'intoxication vraiment graves. Dans le cas contraire, la filière eût été beaucoup plus affectée, et de façon durable. La procédure de PREVENTION, associée à la surveillance du milieu et au processus de prise de décision (notamment en terme d'interdiction) n'a pas fonctionné ou insuffisamment. Il est indispensable et urgent de faire le diagnostic et d'apporter les remèdes pertinents en termes administratifs, réglementaires, scientifiques (besoins en Recherche) et d'investissements nécessaires (adaptation des infrastructures et réseaux des eaux usées et pluviales , etc.).

Nous ne pouvons donc que nous réjouir que Madame la Députée ait décidé de créer un groupe de travail (GT) « Qualité des eaux marines sur les littoraux » dans le cadre du Conseil National de la Mer et des Littoraux (CNML). Les missions de ce GT devraient contribuer à l'amélioration du processus de surveillance et de prévention et au rétablissement du lien de confiance entre producteurs et consommateurs.

C'est dans ce contexte que PALCF a adressé en mars dernier un courrier à Madame la Députée pour demander à être associée, en tant qu'association environnementale, aux travaux de ce Groupe de Travail. L'instruction de cette demande est en cours.

Etat d'avancement du dossier PPRL (Plan de Prévention contre les Risques Littoraux)

Dans notre Bulletin 101 de janvier dernier (pages 14 à 17) nous informions nos membres de l'évolution de ce dossier suite à la réunion du CoCoas de juillet 2023. Nous rappelions que sur la base des hypothèses considérées par CREOCEAN, les évaluations montrent un recul important du trait de côte avec, à l'horizon 2120, une disparition de la partie sud de la presqu'île de la Pointe jusqu'à la base du Mimbeau.

Compte tenu de la récente validation du SCOT et de son lien direct avec la révision du PLU, nous allons continuer de suivre ce dossier PPRL de très près. Le prochain CoCoas se tiendra dans les tout prochains mois et les hypothèses retenues devraient impacter le futur ZONAGE.

Point sommaire sur les principaux dossiers menés dans le cadre du Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon (PNMBA) :

Les dernières réunions du Conseil de Gestion se sont tenues le 2/02/2024 et le 9/04/2024. On note que le CG prévu le 25/06/2024 a été repoussé *sine die* pour des raisons électorales. Les points les plus importants à rappeler ici sur les activités du PNMBA sont les suivants :

Restitution du projet ARCADE

Ce projet de recherche « ARCADE » s'est étalé sur environ 3 années. Il a impliqué différents partenaires scientifiques (notamment BRGM, Ifremer, EPOC, l'université de Bordeaux, etc.) et partenaires financiers (notamment la Région de Nouvelle aquitaine, PNMBA, Agence de l'Eau Adour-Garonne, SIBA, etc.). Il est aujourd'hui arrivé à son terme et une restitution vers le Public a été effectuée le 18 janvier 2024. PALCF y a assisté.

Le projet se décline autour de trois grandes tâches répondant à plusieurs objectifs du Plan de Gestion du PNMBA :

- Tâche 1 : analyse des évolutions géomorphologiques du Bassin d'Arcachon et relations avec les littoraux adjacents.
- Tâche 2 : caractérisation des interactions entre marée et agitation de surface, liens avec les évolutions morfo-sédimentaires et les aléas érosion et submersion.
- Tâche 3 : impact de la couverture d'herbiers sur les processus hydro-sédimentaires du bassin d'Arcachon.

De façon synthétique nous dirons que :

- Ce travail de recherche est de grande qualité scientifique.
- Il semble cependant, en l'état, difficilement utilisable comme « outil d'aménagement ». A titre d'exemple : par rapport aux problèmes d'érosion auxquels nous sommes confrontés à l'intérieur du bassin (érosion à certains endroits, encrassement à d'autres, etc.) l'utilisation des résultats d'ARCADE semble limitée pour arrêter des stratégies d'aménagement et évaluer leurs impacts.
- A contrario, il devrait être utile en appui à la stratégie de restauration des zostères.

Projet de « réhabilitation des friches ostréicoles »

Ce projet très important que nous avons décrit dans notre Bulletin N° 101 (pages 20-21) se poursuit. Malheureusement l'annulation du Conseil de Gestion du 25 juin nous prive d'information sur la signature, si elle a eu lieu, de la future convention-cadre qui devrait associer l'État, le SIBA, le CRCAA, la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le PNMBA-OFB, un outil indispensable à la mise en œuvre. Nous suivons ce projet.

Travaux de la Commission « fréquentation maritime »

Les premiers travaux de la Commission ont été présentés le 28/03/2024. Ces résultats permettent d'actualiser les données précédentes qui datent de 2009 ! Ils sont donc très importants. Il apparaît que le Bassin accueille aujourd'hui moins de bateaux qu'en 2009.

Ci-après quelques chiffres :

- En 2009, la capacité officielle d'accueil était de **13 268 places** dont 6704 dans les ports et 6720 aux corps-morts.
- En 2023 l'étude de la Commission donne **11024 places** dont 5944 dans les ports et 5080 aux corps-morts. Sur l'accueil total, 30 % sont basés à Arcachon et 29 % à Lège Cap Ferret.

Nous ne manquerons pas d'informer nos membres avec plus de détails sur les travaux et résultats de cette commission.

Travaux sur les pratiques de carénage

Le PNMBA poursuit ses actions de connaissance des pratiques de carénage et de leurs impacts sur le milieu marin. La perspective de réduire voire de supprimer à terme l'utilisation des antifoulings figure parmi les objectifs de ces actions.

C'est dans ce cadre qu'un projet pilote de carénage rapide (type « carwash ») devait être testé au Canon pendant la saison 2024. Sur la base des informations qui nous ont été fournies par la Mairie, il apparaît que le partenaire technique sélectionné a fait défaut. Dans l'immédiat, le projet est abandonné. C'est très regrettable et nous ne manquerons pas de revenir sur ce dossier à l'occasion d'un prochain CG du PNMBA afin que ce projet d'un pilote soit repris dès que possible.

Interdiction des jets skis

A la suite d'« incivilités », le débarquement des jets-skis est interdit entre le 15 juin et le 15 septembre dans les cales des ports d'Arcachon, de la Hume et de la Vigne, sauf dérogation (professionnels et services de secours). Des recours ont été déposés.

ASSOCIATION DE LA DÉFENSE DE LA POINTE DU CAP FERRET

Communiqué

12



ADPCF

Association de défense de la Pointe du Cap Ferret

Mot du Président

Les 7 derniers mois ont été particulièrement rudes.

La façade Ouest de la Pointe, au-delà de la zone de 2km que nous protégeons, a reculé en moyenne de 15 m jusqu'à la plage de l'Horizon qui a reculé de 25 m.

Entre le 27 octobre dernier et le 31 mai, sur les 250 mètres pour lesquels le Siba a reconnu notre compétence et pour lesquels nous avons reçu de la DDTM une AOT, les tempêtes et les fortes houles alliées aux forts coefficients de marée ont fait perdre au cordon dunaire qui protège l'urbanisation de la Pointe 62 000 m³ de sable que nous avons continuellement remplacés afin d'éloigner le risque de brèche évalué par Waeles/Huguet/Ferral, en mars 2021, à la demande du SIBA.

La première tempête, celle du 27 octobre 2023, nous a fait perdre à elle seule 14 000 m³ de sable et a ainsi provoqué un recul de 10 à 14 mètres de la portion du cordon dunaire dont nous avons assuré le ré-ensablement constant. Si la perte de 14 000 m³ relevée par les géomètres de Parallèle 45 sur un linéaire de cordon dunaire de 250 mètres a provoqué un recul de celui-ci de 10 à 14 mètres, nous pouvons raisonnablement en déduire que la perte de sable cumulée de ces sept derniers mois, qui s'est élevée à 62 000 m³, dont nous avons en permanence assuré le remplacement, aurait provoqué un recul de l'ordre de 60 mètres du cordon dunaire qui assure la protection du belvédère de la Pointe et l'établissement « Le Mirador ».

Le Cerema qui a pour mission de la DDTM de contrôler l'évolution de l'érosion de la Pointe et des risques qui sont liés a expressément confirmé (cf le mail de Monsieur Yves Nedelec du 10 juin 2024 ci-joint) que si nous n'avions pas avec l'aide de l'ADPCF compensé au fur et à mesure pendant ces 7 derniers mois les pertes de sable occasionnées par les tempêtes, le belvédère de la Pointe serait aujourd'hui au bord du vide et le Mirador, les pieds dans l'eau.

La largeur du cordon dunaire au droit du belvédère ayant atteint 60 mètres, à la suite de l'élargissement auquel nous avons procédé entre septembre 2020 et juillet 2021, les reculs successifs dus aux tempêtes qui se sont répétées pendant ces 6 mois de fortes houles auraient entraîné dès cet hiver la disparition totale du cordon dunaire protecteur, avec les conséquences que cela aurait inévitablement comporté sur l'urbanisation dont il assure la protection contre la houle.

Le coût approximatif de l'opération, ayant consisté pendant sept mois à prélever chaque jour des dizaines de tombereaux de sable captés par mon ouvrage pour les remonter sur 250 m de cordon dunaire, s'est élevé à 250 000 euros TTC. Celui-ci a été pris en charge pour moitié (correspondant à la défense de ma propriété) par la SAS Carpe Diem et pour moitié (correspondant à la défense du belvédère, de l'établissement du Mirador et de l'urbanisation située en arrière et en contrebas de celui-ci), par les fonds récoltés par l'ADPCF auprès de ses généreux donateurs privés.

Il ne faut pas oublier que la Pointe est comme le banc d'Arguin, un simple banc de sable qui peut très vite disparaître, comme on a pu le constater cet hiver. Notre banc de sable, depuis la jetée de Bélisaire, se trouve en effet situé exactement dans l'axe de sortie, deux fois par jour, des 400 millions de m³ des eaux du Bassin. C'est une donnée qui ne changera pas, car le déflecteur que constitue la façade d'Arcachon ne reculera pas. Il faudra donc toujours faire face à ces 400 millions de m³ se précipitant droit sur le phare à plusieurs nœuds, avec des défenses monumentales qui doivent physiquement être à la mesure de cette force, ou accepter la disparition, à

brève échéance, de toute la partie de ce banc de sable située dans l'axe de sortie des eaux du Bassin.

Trois points durs font actuellement face à cette force et la renvoient, jusqu'à ce jour vers le sud. Ces trois points durs sont-ils indispensables ?

Le premier de ces points durs est sous-marin.

Il a été constitué au cours du temps par les ostréiculteurs pour protéger leurs précieux parcs du Mimbeau. L'absence d'accès routier a toutefois interdit son nécessaire confortement et il est aisé de vérifier que cette défense sous-marine n'a aucunement le dimensionnement lui permettant de faire face, à elle seule, à la force qu'il convient de repousser, si l'on veut éviter la disparition pure et simple de toute l'urbanisation du Cap Ferret située dans son axe. Cette défense légère peut donc très rapidement s'écrouler dans la fosse qui lui fait face, et purement et simplement disparaître sans qu'aucune force ne puisse alors être de taille à s'opposer aux 400 millions de m³ voulant passer droit à travers la presqu'île qui n'a que du sable à opposer...

Le deuxième de ces points durs est l'ouvrage d'Hortense.

Son dimensionnement est d'ores et déjà tel que, même s'il se dégradait, il ne disparaîtrait pas et resterait un solide point d'appui. Ce point d'appui isolé ne saurait à lui seul constituer un déflecteur et il serait donc contourné par le flot.

Le troisième point dur est mon ouvrage.

Il constitue à lui seul un déflecteur de par son dimensionnement et sa longueur de plus de 400m. Il a pu ainsi parvenir, dès sa construction, entre 1985 et 1995, à interrompre totalement la progression du chenal vers la façade du Cap Ferret sur le Bassin. Il a aussi, à partir de 1996, interdit tout nouveau recul de la Pointe du Cap Ferret. Les 400 millions de m³ du Teychan sont désormais progressivement détournés de leur cours par ce déflecteur et dirigés vers le sud.

Les 2 maillons faibles de ce dispositif efficace de défense face au Teychan sont à l'évidence ses 2 extrémités : Au nord, au niveau des parcs du Mimbeau où aucun ouvrage massif autonome n'a jamais pu être mis en place. Au sud, au niveau du Belvédère de la Pointe et du Mirador.

Tant que le déflecteur, que nous avons mis en place et que nous entretenons avec l'aide déterminante des donateurs privés de l'ADPCF écartera la masse du courant de la façade du Cap Ferret, le creusement de la grande fosse face aux parcs du Mimbeau qui menace de les engloutir, sera freiné dans son déplacement vers l'ouest. Cela suffira-t-il à éviter l'érosion du fragile habillage du talus sous-marin qui fait face aux 400 millions m³ du Teychan ?

Au niveau du belvédère, l'ADPCF qui a vocation à assurer la cohésion de l'ensemble du dispositif de défense de la Pointe dans l'intérêt général, n'a cependant pas vocation à se substituer au futur propriétaire du Mirador qui devra obligatoirement être en capacité d'assurer sa part.

Au niveau du Mimbeau, les derniers relevés qui ont été effectués à la demande du Siba en avril dernier révèlent une érosion inquiétante du talus sous-marin.

A qui appartient-il d'assurer de toute urgence le renforcement d'un talus sous-marin qui protège non seulement les parcs, mais toute l'urbanisation qui se situe dans l'axe de sortie des eaux du Bassin ?

DOSSIER DÉFENSE DE LA POINTE

14

Mail de Yves NEDELEC du Cerema (10 juin 2024):

(Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement)

Objet: Rép. : Résultat des 7 derniers mois de travaux.

Monsieur Bartherotte, Monsieur le président de l'ADPCF, les mois derniers ont en effet montré, depuis le 27 octobre, une dynamique de recul de la façade dunaière très active le long des 250 m de plage qui jouxte l'extrémité sud de votre ouvrage de défense. Je vous remercie en particulier pour la transmission régulière d'informations sur l'état des lieux. Cette dynamique de recul a été tout aussi activement compensée par les apports de sable auxquels vous avez dû continûment procéder jusqu'à ces dernières semaines. Le bilan de ces deux actions est la conservation de la topographie de la pointe avec une largeur d'une cinquantaine de mètres qui sépare encore la plage des habitations et établissement du Belvédère.

Le volume total apporté de 62000 m³ est un bon indicateur du retrait qui a pu être évité en se référant au recul de 10 à 14 m compensé par un apport de 14000 m³, car il est du même ordre de grandeur que l'apport nécessaire à la constitution du massif de protection initial (entre 70000 et 10000 m³ selon que l'on comptabilise le volume déplacé par les engins ou que l'on se réfère aux relevés topographiques).

Si l'on applique rapporte les 62000 m³ rechargés aux 14000 m³ évacués par la première tempête on peut évaluer, avec une certaine incertitude, un recul potentiel sans rechargement de 44 à 62 m. Le massif de protection initial (qui a connu également des pertes de sable durant sa mise en place) avait quant à lui une largeur de l'ordre de 50 m pour un volume comparable. Il apparaît probable que la protection par ce massif aurait pratiquement disparu après octobre 2023 en l'absence de rechargement continu, rétablissant l'exposition des constructions riveraines aux effets directs des tempêtes.

Si l'évaluation ci-dessus reste un ordre de grandeur, cette saison démontre l'importance et l'efficacité d'un ajustement de la défense de la pointe au plus près des conditions météorologiques pour assurer de manière dynamique la constance de la position du rivage et la sécurité des constructions riveraines. Cette évaluation donne, malgré l'incertitude, des indications qui pourront être affinées utilement en vue d'une adaptation à l'ensemble des conditions marines à venir, qui seront modifiées par l'évolution du climat. L'étude réalisée en 2021 par B. Waeles, A. Feral et J.R. Hugué avait posé un certain nombre d'éléments à partir d'observations topographiques statiques pour mesurer l'exposition des lieux à l'érosion de la dune. Un complément par l'examen détaillé de la mise en place initiale du massif de protection le long des 250 m de plage jouxtant le musoir ainsi qu'un retour d'expérience sur l'exemple de cet hiver particulièrement érosif, sera utile à tous les acteurs ayant besoin d'une évaluation précise et complète de la protection des constructions apportée par cette gestion du sable à la pointe.

Soyez assuré, Monsieur Bartherotte, de ma respectueuse considération.

Yves NÉDÉLEC

COMITÉ DE SUIVI DES ASSOCIATIONS

DU 13 JUIN (source municipalité)

MOBILITÉS

Nouveau réseau de transport Alégo / COBAN

- Nouveau réseau de transport collectif pour favoriser les déplacements au sein de la COBAN (création de nouvelles lignes) et vers la Métropole (porté par la Région)
- Plan des lignes, horaires et tarifs en cours de consolidation entre la COBAN et le délégataire
- Sur la commune (à date)
 - o Nouvelle Ligne 1 : Lège / Biganos
 - o Nouvelle Ligne 3 : Arès/Lège – La Pointe par la Vigne (en remplacement du 601)
 - o Nouvelle ligne 10 : Arès / Lège – Blagon – Gare de Marcheprime
- Le réseau du 601 dysfonctionne. Le futur car express porté par la Région permettra de gagner 30 mn vers la gare, en lien avec la création de voies dédiées à créer par la Métropole.
- Lancement à partir de la rentrée 2024, informations mises à jour sur le site de la COBAN, Communication à prévoir vers les habitants de la commune sur les modalités concrètes du réseau, dès que la COBAN aura consolidé son offre
- Le Pôle d'échange intermodal (PEI) de Lège / Arès est en cours de construction au pont de Lège, aménagement par étape avec 22 places en attendant un PEI plus étoffé. M. le Maire avait sollicité la COBAN pour que le bus rentre dans Lège le temps d'agrandir ce PEI sur le terrain boisé, demande non accordée.
- La commune demande à la COBAN de partager les projets d'arrêts de lignes, pour partage avec les associations
- A venir

Toute l'information à jour sur le site de la COBAN :

<https://coban-atlantique.fr/alego-votre-reseau-de-transport-sera-lance-au-1er-septembre/>

Voies vertes

- La COBAN a prévu une voie verte entre le coeur de Lège et le PEI Lège / Arès
- La Commune a prévu à terme de poursuivre la continuité des voies vertes au sein des villages
 - o entre le port de la Vigne et le Cap Ferret, avec de très fortes contraintes techniques et foncières
 - o entre l'avenue de la presqu'île et la Zone artisanale
- Existant :
 - o prévoir amélioration de la signalétique cyclable : au rond-point de Petit Piquey + panneau à la Vigne + sortie du Cap Ferret par route de l'océan > oui en veillant à ne pas urbaniser
 - o voie verte Grand Piquey : attention vitesse des vélos électriques, quid de mettre jardinières pour casser la vitesse > Monsieur le Maire est défavorable à cette solution

Navettes maritimes :

- Actuellement, les entreprises de navigation paient un droit d'accostage à la commune, qui ne dispose pas de la compétence mobilité permettant d'encadrer ces navettes
- La Région n'a pas donné suite à la sollicitation de M. le Maire concernant la prise en charge des navettes maritimes intrabassin
- La COBAN travaille donc sur la prise de compétence des navettes maritimes par les intercos pour assurer des liaisons Cap Ferret / Arcachon adaptées aux besoins des habitants et réguler ces navettes, coopération à construire avec la COBAS

Lancement de l'autostop organisé « Rézopouce »

- La commune va lancer d'ici la saison la solution « Rézopouce » pour favoriser l'autostop organisé, avec la solution « Rézopouce » développée par mobicoop

Sécurité routière

- Quid de sensibiliser les loueurs de vélo au risque de sécurité ? La commune leur rappelle régulièrement les bonnes pratiques, l'un des conseils de village travaille sur une charte du vélo

COMITÉ DE SUIVI DES ASSOCIATIONS DU

16

- Quid de réduire les incivilités et de les verbaliser sur les comportements ?
 - o Au Canon : hypothèse d'une interdiction de stationnement sur l'un des trottoirs non consensuelle notamment auprès des commerçants et des riverains
- La commune dispose de la PM la plus dotée du Département, avec des renforts saisonniers (pour la PM et la gendarmerie)

TRAIT DE CÔTE - ÉROSION

Quid de l'érosion sur le Mimbeau ?

- Au niveau du Mimbeau et des parcs, le pavage des parcs sur le talus n'est plus entretenu mais aucun ouvrage n'existe or la fosse du Mimbeau est très profonde. Un affaissement au niveau de la fosse a été constaté sur ce secteur et ce secteur présente un risque. L'association de riverains en arrière du Mimbeau pourrait-elle financer une partie de la réparation du talus sous-marin ?
 - o M. le Maire est favorable à ce type d'initiative, avec l'autorisation de l'Etat. Il souhaite partager l'information sur le relevé réalisé par le SIBA avec les associations concernées.
- La Lugue et le Mimbeau demandent à déplacer le sable qui est stocké. M. le Maire explique que le SIBA ne peut réaliser que les travaux strictement autorisés et prévus sur la base de leur diagnostic des plages (levés bathymétriques) et des volumes autorisés (l'intervention sollicitée par l'Association de Défense de la Lugue et du Mimbeau ne peut être conduite par le SIBA cette année)
- L'ADPCF rappelle que l'association a assuré la protection du secteur du belvédère et le Mirador en relevant le sable durant tout l'hiver et le printemps

La commune va-t-elle établir une cartographie des risques littoraux ?

Cette cartographie à 30 et 100 ans sera réalisée par les services de l'Etat dans le cadre du PPRL. Le comité de suivi des associations du plan de prévention des risques littoraux porté par l'Etat sera réuni en septembre. La commune avait prévu un comité de suivi des riverains sur la stratégie locale le 14 juin, annulé en raison de la réserve électorale des services de l'Etat. Cette rencontre ainsi que la réunion publique sur le trait de côte sont à recalculer.

EAU

Les travaux de l'hôtel Villa Colette

Il semblerait que les travaux de pompage de nappe se déversent dans le réseau : le SIBA a délivré une autorisation de pompage de la nappe phréatique avec des analyses régulières et conformes. M. le Maire rappelle que les négociations avec les différents acteurs du projet ont échoué et qu'il n'existe plus aucun fondement légal pour bloquer le chantier.

AFFAIRES MARITIMES

Où en est le ponton de Grand Piquey ?

La commune a subi de nombreux dégâts suite aux différentes tempêtes hivernales. Les pontons du Canon, de Bélisaire et de la Vigne ont pu être réparés en régie. Celui de Piquey a subi de tels dégâts qu'il était nécessaire de le refaire intégralement, nécessitant une procédure d'appel d'offre. Il devrait être opérationnel début juillet.

- NB : au vu de fortes contraintes techniques (blocage approvisionnement de l'entreprise en ducs d'Albe), ce chantier devra être décalé courant juillet

La commune souhaite-t-elle mettre en place les expérimentations de nettoyage de carénage en plein eau ?

M. le Maire avait visité une expérimentation de ce type aux Sables d'Olonnes mais l'entreprise n'a pas été en capacité de poursuivre le test.

La commune a-t-elle des projets de nouvelle cale de mise à l'eau ?

Non

PROJETS

Super U : Le projet est en stand by.

Les Grépins : l'Etat a proposé à la commune d'acheter le terrain à 17 millions d'euros . La commune avait des projets à caractère de logement et de logement social . L'Etat a formulé une seconde proposition à 6,4 M€ assortie de clauses dont le reversement d'une somme importante pour toute augmentation de la surface de plancher, sachant que la parcelle est grevée d'un double risque (PPR littoral et incendie). La commune a fait une contre-proposition et est dans l'attente du retour de l'Etat.

LOGEMENT

Quelles sont les solutions de logement pour les actifs ?

Sujet très prégnant. La commune n'a pas la main sur les logements sociaux, dont le turn-over est extrêmement faible, et souhaite donc garder la main sur le foncier pour accroître sa capacité à choisir les attributaires (sans pouvoir en garder l'intégralité). Elle a acquis des terrains et signé un bail avec la société Aquitanis pour monter ce type de projet sur différents terrains à Lège.

La municipalité a proposé au réservoir d'idées de travailler sur le projet d'une expérimentation de logement intergénérationnel, pour que des seniors disposant d'une maison puissent mettre à disposition de jeunes un bail, en partenariat avec une association intermédiaire (40 volontaires pour intégrer ce dispositif). Travail en cours sur les prochaines étapes.

FRÉQUENTATION TOURISTIQUE

Qu'est-il prévu pour fluidifier les flux touristiques ?

La commune ne dispose pas d'une solution unique mais va développer différentes solutions complémentaires : renforcement des transports en commun avec la COBAN et la Région, création de nouvelles voies vertes, lancement de Rézopouce. La commune souhaite réaliser une étude d'opportunité pour envisager l'hypothèse d'une régulation de la commune sans engagement de la mettre en oeuvre.

Qu'en est-il de l'étude ADS ?

Le diagnostic et le projet de positionnement stratégique sont en ligne sur le site de la Ville.

FINANCES

La commune perçoit-elle une taxe sur l'aménagement des Espaces Naturels Sensibles (ENS) ?

La commune perçoit la Taxe d'Aménagement qui est due par les administrés lorsqu'ils entreprennent des travaux de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments.

S'agissant de la taxe sur l'aménagement des ENS, c'est le Département qui la collecte et qui l'affecte à l'achat de terrains «sensibles».

Conseil municipal du 27 juin 2024

18

I. ACTUALITES

1.2 – Vente du site des Grépins au Cap Ferret

Le Ministère des Finances a mis en vente l'ancien village vacances des Grépins, situé village de la Douane au Cap Ferret. Au vu de la situation stratégique de cette parcelle de 9395 m², la Commune souhaite y construire des logements à vocation sociale, dédiés aux actifs.

Après une 1^{ère} estimation à 16 M d'€, l'Etat a formulé en mars dernier à la Commune une nouvelle proposition de vente à hauteur de 6,4 millions d'euros, assortie de deux conditions :

- en cas de revente : verser 50% de la plus-value à l'Etat ;
- en cas de construction nouvelle sur le terrain – obligation de payer des indemnités à l'Etat.

Au vu de la constructibilité contrainte du site (exposé aux risques naturels) et des coûts réels de construction des futurs logements à vocation sociale, cette proposition n'est pas supportable à court et à moyen terme pour la Commune.

C'est pourquoi M. le Maire a fait une proposition alternative et équitable à l'Etat :

- Acquérir les Grépins pour un montant de 3,8 millions d'€
- Supprimer la clause qui oblige la commune à payer des indemnités à l'Etat en cas de construction de logements sociaux ;
- En contrepartie, augmenter la plus-value versée à l'Etat, si la Commune décidait de revendre le terrain ou une partie du terrain à un privé.
- Enfin, ajouter une dernière clause de révision du contrat, en cas de modification réglementaire des règles d'urbanisme de la parcelle notamment par rapport aux risques naturels gérés par l'Etat.

La commune est en attente du retour de l'Etat sur cette proposition.

1.2 – Plan local d'urbanisme

L'élaboration du PLU a débuté le 26 septembre 2013. Après une longue procédure et l'intégration de modifications à la demande de l'Etat, en l'absence de SCOT, le PLU actuellement en vigueur a été approuvé par le conseil municipal le 18 juillet 2019.

Trois requérants ont saisi le Tribunal Administratif, leurs requêtes en annulation ont été rejetées en 1^{ère} instance. Ils ont ensuite saisi la Cour Administrative d'appel de Bordeaux, qui a également rejeté leurs recours. Ils ont enfin formé un pourvoi devant le Conseil d'Etat (qui ne rejuge pas l'affaire mais s'assure seulement que la cour d'appel a bien appliqué le droit). Le 13 juin 2024, le Conseil d'Etat a décidé d'annuler les arrêts rendus par la cour administrative d'appel de Bordeaux.

Il est nécessaire de souligner que :

- 1. Le Conseil d'Etat n'a pas invalidé le PLU, celui-ci continue à s'appliquer normalement ;
- 2. Le Conseil d'Etat a annulé l'arrêt de la Cour administrative, considérant qu'elle n'a pas recherché si les modifications apportées au PLU, à la demande de l'Etat, ont porté atteinte ou non à l'économie générale du PLU ;
- 3. La Cour Administrative d'Appel va donc devoir se reprononcer sur ce point.

La Commune poursuit la révision de son PLU, lancée en septembre 2019, conformément au calendrier annoncé en réunion publique sur le PADD le 25 janvier.

1.3 – Election de M. Théo Delrieux

M. Théo Delrieux a été nommé conseiller municipal suite au départ de Mme Nathalie Heitz. M. Delrieux est âgé de 28 ans, il est professionnel de la maintenance navale et réside à l'Herbe.

Conseil municipal du 27 juin 2024

II. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

2.1 – Signature d'un bail emphytéotique avec Aquitanis en vue de la réalisation de logements avenue de la Mairie

A l'instar de nombreuses communes, Lège-Cap Ferret fait face à la pénurie de logements pour les jeunes et les actifs, due à l'augmentation des prix de l'immobilier et du foncier. Pour remédier à cette situation, la municipalité a structuré une politique publique inédite reposant sur :

- Une stratégie foncière et immobilière, feuille de route diagnostique et prospective, première étape indispensable ;
- Une action volontariste de préemption et d'achat de terrains destinés à accueillir des logements ;
- Un partenariat resserré avec les bailleurs sociaux déjà présents sur la commune pour développer et améliorer le fonctionnement existant ;
- Un appel à opérateurs pour développer un premier projet de logements d'envergure sur 3 terrains à Lège. Pour ce 1^{er} projet d'envergure, le Conseil Municipal a décidé, le 13 avril 2023, de retenir Aquitanis, avec les 3 volets suivants :

- Des logements locatifs sociaux avenue de la Mairie
- Des logements en accession et locations abordables avenue de la Presqu'île
- Des logements en accession abordable et des lots à bâtir à La Forge

Afin de permettre à Aquitanis de développer un projet d'immeuble collectif comprenant 12 logements sociaux et une cellule commerciale sur le terrain situé 49 avenue de la Mairie à Lège, la commune a décidé de mettre le terrain à sa disposition via un bail emphytéotique de 65 ans.

Ce projet intègre des qualités architecturales, paysagères et environnementales exigeantes, son permis est actuellement en cours d'instruction.



Le terrain avenue de la Mairie qui accueillera les 12 nouveaux logements

III. SECURITE

3.1 – Sécurité routière : création de 3 plateaux surélevés sur routes Départementales

Afin de sécuriser et d'apaiser les déplacements, la Commune réalise des aménagements pour casser la vitesse, avec plusieurs plateaux ralentisseurs sur les axes structurants et des écluses au sein des lotissements. Elle a obtenu les autorisations du Département pour les plateaux situés sur les axes départementaux : Avenue du Médoc / Route du Moulin, Avenue de la Gare / Route du Moulin, et Jane de Boy. Un dernier plateau sera prochainement réalisé Avenue du Truc Vert à hauteur du parcours santé.

Conseil municipal du 27 juin 2024

20

IV. FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

4.1 – Modification de la composition des commissions municipales et indemnités de fonction des élus

Pour faire suite au départ de Nathalie Heitz et à l'entrée de Théo Delrieux au sein du Conseil Municipal, la composition des différentes commissions municipales a été modifiée.

Le Conseil Municipal a réparti son indemnité d'élue au bénéfice des 3 conseillers municipaux disposant d'une délégation, dans la limite de l'enveloppe autorisée.

4.2 – Convention de Fonds de concours avec la COBAN pour la création d'une école de danse

Engagée en faveur de l'accès à la culture pour tous, la Commune soutient l'apprentissage et la pratique artistiques. Après l'ouverture de l'école des arts plastiques en septembre 2023 et l'inauguration de la nouvelle école de musique le 21 juin 2024, la commune souhaite créer une école de danse. Celle-ci sera adjacente à la nouvelle école de musique.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux projets communaux d'amélioration du cadre de vie et d'aménagement équilibré des territoires, la COBAN apportera un soutien financier à ce projet via un fonds de concours, à hauteur de 150 000 €.



La future école de danse sera accolée à l'école de musique
©Lanoire&Courrian

4.3 – Plage de l'Horizon



La dune de l'Horizon et son nouveau profil (©L. Wangermez)

Face au recul du trait de côte sur le secteur de l'Horizon au Cap Ferret, la Commune a engagé un vaste programme de relocalisation du poste de secours et du terminus du petit train, ainsi que de requalification des avenues de l'Océan et de l'Atlantique. La majeure partie de ce projet a été inauguré le 14 juin dernier, les travaux restant étant prévus pour l'automne / hiver prochains.

Les conditions d'exploitation des sous-concessionnaires autorisés en bas de plage sont impactées par l'érosion, sur cette saison. A ce titre, le Conseil Municipal a suspendu les redevances liées à ces activités, qui seront revues à l'issue de la saison.

V - VIE ASSOCIATIVE

5.1 – Subventions exceptionnelles

Le 11 avril dernier, le Conseil Municipal a approuvé le tableau des subventions accordées aux associations. En complément, le Conseil Municipal a approuvé le versement de subventions exceptionnelles pour le Club de Voile de Claouey, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers Arès-Lège et Sons d'Avril, pour un montant total des trois subventions de 69 720 €.

UN NOUVEAU SOUS-PRÉFET DU BASSIN D'ARCACHON

C'est Jean-Louis AMAT qui vient d'être nommé Sous-Préfet du Bassin d'Arcachon. Il remplace Ronan LEAUSTIC nommé en juillet 2021. Il s'était illustré par sa conduite exemplaire sur le terrain au moment des incendies de juillet 2022. Nous avons entretenu avec M. Ronan LEAUSTIC des relations fortes sur de très nombreux sujets. En même temps, ces relations sont restées très humaines, voire amicales. Nous lui souhaitons pleine réussite dans ses nouvelles fonctions de Secrétaire Général de la Mayenne et sous-préfet de Laval.

Dans le même conseil des ministres, M. Edouard PERRY a été nommé Directeur Interrégional de la Mer pour le Sud-Atlantique.

LA FORÊT USAGÈRE RENAÎT

Deux ans après le terrible incendie, les pins repoussent par régénération naturelle. Certains, aujourd'hui, dépassent 30cm. Les travaux d'enlèvement des bois brûlés mais aussi des pins attaqués par un terrible insecte, le scolyte, sont maintenant terminés. La forêt est rouverte au public et accessible aux usagers. Une nouvelle organisation entre propriétaires et usagers a été mise en place. Elle fonctionne en se basant sur les « baillottes » historiques. Si vous habitez au sud de la Pointe aux Chevaux, ancien territoire de la commune de La Teste de Buch, vous avez droit gratuitement au bois de la Forêt Usagère pour votre bateau et votre maison. Contactez-nous pour établir votre demande.

LES DEUX CABANES TCHANQUÉES DE NOUVEAU SUR L'EAU

Après la première, la deuxième vient d'être reconstruite à l'identique grâce à la mobilisation de tous pour le financement. Une belle initiative

DES PROBLÈMES DANS LES PASSES

Au Printemps, les bancs de sable ont beaucoup bougé. Le balisage non adapté rendait le franchissement des passes dangereux, voire mortel. Le Préfet Maritime a pris un arrêté d'interdiction de franchissement des passes aux plaisanciers. Un nouveau balisage a été remis en place. Il a permis la réouverture des passes à chacun. Elles restent toujours dangereuses. Faites-vous assister par le Sémaphore qui exerce une veille permanente.

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE D'ARCACHON

Cette société, créée en 1865, a été à l'origine du Musée-Aquarium. Il a été fermé il y a quelques années. Un musée numérique a été réalisé à partir d'un projet scientifique et culturel. L'Assemblée Générale du 29 juin élu un nouveau conseil d'administration qui a élu un nouveau Président, Jean FRIBOURG.

L'Assemblée Générale a décidé d'engager un processus de réouverture du Musée-Aquarium. L'Association va déposer un recours contre le permis de construire modificatif octroyé au Groupe Duval, incluant un permis de démolir. L'Assemblée Générale a aussi accepté une donation importante lui donnant les moyens de ses actions. Un avocat a été choisi.

Nous remercions l'ancien président de la société scientifique Jean-Marie FROIDEDOND qui a mené ces dernières années un combat exemplaire pour préserver le Musée-Aquarium.

Les échos du Bassin et de la Presqu'île

22

LE NOUVEAU CANOT DE SAUVETAGE

La Société Nationale de Sauvetage en Mer SNSM de Lège-Cap Ferret attend son nouveau canot de sauvetage à l'automne. Rappelons que cette nouvelle série de canot est construite au Chantier Couach de Gujan-Mestras. Philippe STARCK y a apporté sa contribution. Le canot se positionnera sur un nouveau ponton mis en place au nord de l'entrée du port de La Vigne et qui accueillera aussi le zodiac de la SNSM et la vedette de la gendarmerie.

ILOT FRÉDÉLIAN

Les travaux sont maintenant terminés. Le nouvel immeuble accueille des commerces, ancien et nouveau, dans de bonnes conditions, mais aussi à l'étage un restaurant LE SAINT MARTIAL. A l'usage, il faudra voir si les conditions de stationnement permettent un fonctionnement durable.

Il y a quelques jours, nous étions nombreux à accompagner M.MICHAUD, l'ancien propriétaire de Frédélian, à sa dernière demeure à l'Eglise Notre-Dame des Flots. Son souvenir et celui de son épouse restent toujours très vivant dans la mémoire des ferret-capiens qui, depuis leur plus jeune âge, ont aimé leurs glaces, leurs gaufres et leurs cannellés...mais aussi leur façon d'être.

L'îlot Frédélian, dans sa globalité, va commencer une nouvelle vie. Nous lui souhaitons de réussir et de nous apporter autant de satisfactions qu'auparavant.

CINQUANTENAIRE DE LA MÉDIATHÈQUE

On a fêté les cinquante ans de la Médiathèque des Jacquets. Elle connaît un succès grandissant auprès des habitants de la presqu'île mais aussi des estivants. Elle accueille aussi des manifestations culturelles. Actuellement et jusqu'en septembre, elle reçoit les œuvres d'un artiste local. Une de celles -ci, exposée à Claouey, a été vandalisée récemment. Nous souhaitons que cette œuvre soit installée à la Médiathèque, éventuellement grâce à un financement citoyen.

INAUGURATION DE VOIES EN HOMMAGE À DEUX ANCIENS

Nous avons participé, avec beaucoup d'autres, à l'inauguration de l'allée Robert CAZALET à Claouey, et à la promenade Nano LUCINE dit Mandrin au Ferret. Instants privilégiés de nous souvenir de deux très grands anciens.

HÔTEL DE LA PLAGE A L'HERBE

Cet hôtel vient d'être entièrement reconstruit dans son « jus ». C'est une belle réussite qui s'intègre dans le paysage protégé du village historique de l'Herbe.

LE PLAN DE GESTION D'ARGUIN A ÉTÉ SIGNÉ PAR LE PAR LE PRÉFET

Après plus de quatre ans de travail, le plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale d'Arguin (RNN) a été signée. Ce plan constitue la feuille de route pour les dix prochaines années. Cela fait des années que PALCF le réclamait : un rééquilibrage entre les actions ciblant les habitats, l'avifaune et les autres espèces animales présentes, le suivi et l'accompagnement de l'évolution de l'ensemble des usages autorisés sur la Réserve, l'effort pour rendre accessible la Réserve à un large public, dont les personnes handicapées, défavorisées ou en insertion.

ALICE TOURNE UNE PAGE

Mme et M. HOURQUE BIE viennent de céder leur librairie ALICE après plus de 25 ans de présence à l'année dans une formule originale unissant littérature et vins. Malgré une retraite bien méritée, Patrick va perdurer la rentrée littéraire, bien appréciée localement et de plus en plus connue au plan national par le milieu professionnel. Cette nouvelle formule va se faire avec l'appui de la Municipalité. Souhaitons longue vie à la rentrée littéraire .

SOUVENIRS DE GUERRE 1939-1945

Le service des archives de la commune a lancé une recherche sur cette période. Le sud de la presqu'île, territoire de la commune de La Teste de Buch, était occupé par les marins de la Kriegsmarine et les constructeurs de la ligne fortifiée la plus importante de la cote atlantique. Elle était en zone interdite . Le Nord, commune de Lège, était occupée par des soldats d'origine indienne, d'une division qui avait rejoint l'armée allemande. Les soldats, avec leurs turbans, sont encore dans la mémoire des anciens .

Notre association apportera sa contribution grâce à ses archives (plan des blockhaus et histoire de la libération de Mme Chapon).

SOPHIE PANONACLE RÉÉLUE DÉPUTÉE DU BASSIN D'ARCACHON

Sophie Panonacle a été réélue le 7 juillet Députée du Bassin d'Arcachon avec 57,58% des suffrages exprimés. Elle est en tête dans 10 bureaux de vote sur 11 de la commune et dans la quasi totalité des communes du Bassin d'Arcachon. Cela est le résultat de son travail constant auprès des habitants de la circonscription mais aussi des collectivités et des associations. Au plan national, elle s'est beaucoup investie dans les dossiers de la Forêt et du Littoral.

Elle préside le Comité National du trait de côte (CNTC).

«Le trait de côte est la ligne directrice de notre avenir littoral. C'est aujourd'hui devenu un sujet de société, un objet de débat , une préoccupation collective majeure».

Parallèlement, Sophie Panonacle anime un groupe de travail au plan national, avec le comité national de l'ostréiculture, sur la prévention des risques sanitaires.

Deux membres du conseil d'administration de PALCF ont été désignés pour suivre ces deux sujets très importants

✱ VENDREDI 16 AOÛT 2024 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

SALLE DE LA FORESTIÈRE

16H00 Accueil des participants. Règlement cotisation.

16H30 Assemblée Générale statutaire

17H00 Tour de table avec nos invités :

Questions de l'Association

- Le SCOT , le PLU et le suivi des permis de construire

- Erosion et submersion marine

- MOBILITÉ : Circulation, plan mobilité ALEGO , voies vertes, stationnement

- Prévention des risques incendies et Forêt d'exception

18H30 Remise du Prix Commandant MAZODIER

18H45 Apéritif Ferret-Capien.

CONFÉRENCE SUR L'HISTOIRE DE LA PRESQU'ÎLE À 21 H

LE CAP FERRET DE LA RÉVOLUTION A LA GRANDE GUERRE par Jean Mazodier, Patrick Ducasse et Jacques NAHON

- **Le CAP FERRET avant la Révolution** : Le Captal de Buch et le Seigneur de Lège
- **L'évolution de la Pointe de la carte** de Cassini à la carte de Beauteemps-Baupré
- Le plan cadastral et le procès-verbal de **délimitation de la commune de La Teste de Buch**
- **1810** : Décret relatif à la **plantation des Dunes et premiers semis** au Boque
- **1835** : Le Grand Malheur et la Croix des Marins
- **1836** : **Construction du Phare**
- **1843** : Les premiers «touristes» venus d'Arcachon, les liaisons maritimes et les liaisons hippomobiles, les restaurants...
- **1865** : Ventes aux enchères de la Forêt à l'est du Pare-feu et installation des Frères LESCA, Léon à La Vigne et Frédérick à Grand Piquey
- **1880** : L'invention de l'ostréiculture moderne et les villages ostréicoles
- **1883** : Monument à la mémoire de M. Guyot de Salins et de M. Popis, péris en mer suite au naufrage de la baleinière de l'Administration des Forêts
- **1893** : Construction de Notre Dame des Flots
- **1895** : Construction du Sémaphore
- **1898** : Partage Lesca au Boque pour la création d'une station touristique familiale
- **1908** : Les 44 Hectares
- **1913** : Décès des 2 créateurs du Cap Ferret : Léon LESCA et Barthélémy DANÉY dit Bélisaire